

décret centres de vacances (homologation des brevets d'animateur et de coordinateur de centres de vacances, habilitation et subventionnement des organismes de formation) est pris en charge par le service de la jeunesse de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le secteur Centres de Vacances est subventionné dans le cadre d'une enveloppe budgétaire fermée. Le budget octroyé pour l'année 2016 est de 3.430.000€.

Ce budget est réparti entre chaque structure ayant droit, après analyse de toutes les demandes de subventionnement des plaines, séjours et camps.

2016	NOMBRE DE DOSSIERS DE DEMANDES DE SUBSIDIES	NOMBRE DE DOSSIERS SUBVENTIONNABLES	NOMBRE DE DOSSIERS NON SUBVENTIONNABLES OU PARTIELLEMENT SUBVENTIONNABLES
CAMPS	1.010	832	178
PLAINES	1.145	972	173
SEJOURS	215	187	28
TOTAL	2.370	1.991	379

\*\*

Les manques de respect des critères sont :

- la durée insuffisante (inférieure à 3 semaines/an, dont 2 consécutives l'été pour les plaines) ;
- le nombre de participants insuffisant (inférieur à 13 enfants -en moyenne par semaine pour les plaines) ;
- l'absence de coordinateur pendant une partie de l'activité ;
- le manque d'animateur(s) breveté(s) ou le nombre insuffisant d'animateurs.

Ces types de lacune sont identiques à ceux des années antérieures.

## 2.12 Question n°245, de Mme Warzée-Caverenne du 23 février 2017 : Pratique de la méditation pour les enfants

De nos jours, les enfants sont régulièrement confrontés aux rythmes trépidants de l'école et de leurs activités extrascolaires, laissant peu de place pour la détente et la relaxation. Afin de faire face à ce problème, les parents sont invités à initier leurs enfants à la pratique de la « méditation de pleine conscience ».

De fait, plusieurs recherches et travaux récents ont démontré les bienfaits de la méditation au

En outre, via une convention passée entre le Commissariat général au Tourisme et l'Office de la Naissance et de l'Enfance, un subside complémentaire de la Région wallonne est accordé à tous les centres de vacances agréés et subventionnés qui organisent des camps ou des séjours sur le territoire de langue française de la Région wallonne. Cette mesure a pour but de soutenir le tourisme social des jeunes en Wallonie, au travers des centres de vacances résidentiels.

Budget alloué : 225.000€.

Les dossiers non subventionnables ou partiellement subventionnables sont au nombre de 379 (16% des dossiers introduits).

2016	NOMBRE DE DOSSIERS DE DEMANDES DE SUBSIDIES	NOMBRE DE DOSSIERS SUBVENTIONNABLES	NOMBRE DE DOSSIERS NON SUBVENTIONNABLES OU PARTIELLEMENT SUBVENTIONNABLES
CAMPS	1.010	832	178
PLAINES	1.145	972	173
SEJOURS	215	187	28
TOTAL	2.370	1.991	379

près des enfants : meilleure qualité du sommeil, réduction du stress et de l'impulsivité, amélioration des capacités d'attention et de concentration, meilleure estime de soi, meilleure qualité des échanges avec les autres, ...

Cette pratique de la pleine conscience est non seulement bénéfique dans le contexte familial mais également dans le cadre scolaire. C'est notamment le cas aux Etats-Unis, au Canada et aux Pays-Bas, où de nombreuses écoles ont intégré la méditation dans leurs programmes scolaires. Les résultats bénéfiques n'ont pas tardé à apparaître, puisqu'il a été constaté que les élèves, bénéficiant d'un tel programme, étaient davantage concentrés et calmes en classe, ils faisaient également preuve d'une plus grande ouverture d'esprit, et entretenaient de meilleures relations avec les autres élèves ou enseignants. D'autres écoles, quant à elles, font le choix de ne pas utiliser la méditation de pleine conscience au sens strict mais plutôt de faire appel à des techniques corporelles comme la relaxation, le yoga ou la sophrologie pour aider les enfants à apaiser le stress et la fatigue du quotidien.

Madame la Ministre a-t-elle pris connaissance de ces initiatives ? Le cas échéant, que pense, Madame la Ministre, de l'utilisation de ces techniques corporelles destinées à réduire le stress et la fatigue lié au rythme de vie des enfants ? Enfin, Madame la Ministre, en collaboration avec sa collègue en charge de l'Enseignement obligatoire, envisage-t-elle de procéder à des telles ex-

périences dans les écoles relevant de la Fédération Wallonie-Bruxelles ?

*Réponse :* La méditation en pleine conscience (mindfulness) a été développée par le professeur Jon Kabat-Zinn, Professeur émérite de médecine à la faculté de médecine de l'Université du Massachusetts. Il a fondé et il dirige la Clinique de Réduction du Stress (Stress Reduction Clinic) et le centre pour la pleine conscience en médecine (Center for Mindfulness in Medicine, Health Care, and Society) de la faculté de Médecine de l'Université du Massachusetts(3).

Depuis plusieurs années, les bienfaits de la méditation en pleine conscience sont étudiés dans de nombreuses situations médicales (douleurs chroniques, troubles anxieux, prévention des rechutes dépressives...) ou non médicales (bien-être, attention à l'école...), les livres et les formations foisonnent. Malgré les variations dans la forme, le contenu, le temps de pratique et l'expérience dans le domaine de l'instituteur et du formateur en pleine-conscience, les études relatives à cette pratique chez des enfants pré-adolescents suggèrent que celle-ci a un impact dans leurs activités d'autorégulation émotionnelle et dans le contrôle de l'attention.

A noter que chez les enfants pré-adolescents la pratique doit être adaptée à l'âge des élèves.

Une des missions de la Promotion de la Santé à l'Ecole (PSE) est de mettre en place des programmes de promotion de la santé et de promotion d'un environnement sain à l'école. Cette mission est définie par un projet de service, qui fixe les priorités du service sur base des besoins identifiés.

Une expérience est cependant menée en Province de Liège, le projet « Zénitude » - antenne de Seraing à l'Ecole Polytechnique de Seraing (technique et CEFA).

Des thématiques sur la gestion du stress, le bien-être et la connaissance de son corps sont abordées incluant des exercices de respiration et de pleine conscience.

En cours d'année, le médecin responsable s'est formé à la Pleine Conscience afin de connaître des exercices pratiques à transmettre aux élèves lors d'animations.

Plusieurs réunions ont été menées jusqu'en juin 2016 afin de commencer l'élaboration d'un canevas pour la création de différents ateliers qui seront animés par les éducateurs et accompagnateurs des écoles, soutenus par l'équipe PSE, pour des élèves en difficultés.

Par ailleurs, nous savons de façon informelle que certains enseignants, utilisent à titre expérimental, ces techniques avant de débuter leurs cours pour favoriser la concentration et les ap-

rentissages. En maternelle, avant de débuter la sieste ou en début de journée pour diminuer le stress et être disponibles pour les activités. Pour en débattre, je vous invite à poser la question à ma collègue Marie-Martine Schyns, Ministre de l'Enseignement.

## 2.13 Question n°250, de M. Lecerf du 7 mars 2017 : Réflexions étudiées afin d'obtenir une meilleure application du décret du 30 avril 2009

Le décret du 30 avril 2009 relatif au développement des pratiques de lecture organisé par le réseau public de la lecture et les bibliothèques publiques a encouragé les communes à renforcer les réseaux de bibliothèques existants ou à en créer des nouveaux avec, à la clé, des subsides et une reconnaissance. Ce décret me tient particulièrement à cœur mais, malheureusement, sa mise en œuvre est laborieuse. En effet, à l'heure actuelle, faute de moyens budgétaires, plusieurs réseaux sont toujours en attente de reconnaissance et ce, depuis parfois plusieurs années. Dans votre réponse à ma question écrite sur le sujet datant de juin 2016, vous avez annoncé envisager une allocation progressive des moyens afin de finaliser progressivement (c'est-à-dire sur plusieurs années) l'opération de reconnaissance des bibliothèques. A cette époque, ce n'était qu'une hypothèse et cela devait faire l'objet d'une concertation approfondie avec tous les protagonistes du dossier.

Lors du débat budgétaire de décembre dernier, vous avez annoncé qu'une concertation était en cours avec le secteur des bibliothèques en vue d'améliorer leur situation et visant à une meilleure application du décret. Concrètement, un groupe de travail réunissant le secteur et l'Administration devait réfléchir à deux choses : d'une part, à l'intégration des bibliothèques en souffrance de reconnaissance dans un plan pluriannuel et, d'autre part, à l'ajustement des critères et des exigences du décret de 2009 au regard des moyens pouvant aujourd'hui y être affectés.

Madame la Ministre, pouvez-vous me dire où en sont toutes ces réflexions ? Une piste se dégagette afin de pouvoir appliquer correctement le décret du 30 avril 2009 ? Si oui, laquelle ? A défaut, ne serait-il pas urgent de se pencher sur ce dossier ?

*Réponse :* Lorsque j'ai reçu le secteur des bibliothèques publiques en novembre 2016, je lui ai demandé de constituer un groupe de travail avec l'Administration afin de réfléchir à différents aménagements du décret du 30 avril 2009. Les réflexions entamées portent d'une part sur de petites modifications à apporter au décret pour en faciliter l'application, en lien notamment avec l'évaluation du décret réalisée récemment ainsi qu'avec

(3) Faculté de médecine de l'Université du Massachusetts Faculty/Kabat-Zinn-Profile/

http://www.umassmed.edu/cfm/About-Us/people/2-Meet-Our-